

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Occupation de locaux scolaires :

Les conventions d'occupation de locaux scolaires pour l'année 2021/2022 d'une durée d'un an renouvelables expressément pour une égale période

\* à titre gratuit :

- Amicale des personnels
- Amicale des anciens élèves du Lycée Carnot
- Association sportive du Lycée Carnot
- Association des élèves de BTS TC
- Association des élèves de BTS CGO
- Association des parents d'élèves
- Maison des Lycéens
- Association Judo Club bruaysien

sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 71

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la reconduction des contrats et des conventions pour 2022 selon la liste jointe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 73

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Reconduction aux Marchés 2022 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'adhésion ou la reconduction aux marchés suivants pour l'année 2022 ainsi que la signature des conventions afférentes :

- le marché nettoyage des hottes et des plafonds filtrants avec le Lycée Woillez de MONTREUIL/MER pour 2021 et 2022
- le marché contrôles bactériologiques et suivi de l'hygiène des restaurants scolaires avec le Lycée Beaupré d'HAUBOURDIN
- le marché vérification et entretien des portes et portails automatiques et semi-automatiques avec le lycée Beaupré d'HAUBOURDIN
- le marché « Produits surgelés » avec le Lycée Pasteur de Lille du 01/01/22 au 31/08/23
- le marché denrées alimentaires stockables « Epicerie » avec le Lycée Paul DUEZ à CAMBRAI du 01/01/22 au 31/12/24
- le marché de fruits et légumes frais avec le Lycée Voltaire de WINGLES du 01/09/20 au 31/08/23
- le marché bio avec le Lycée Voltaire de WINGLES du 01/09/20 au 31/08/23
- le marché du Beurre, Œufs, Fromage « BOF » avec le Lycée Condorcet de LENS pour 2022, 2023, 2024
- le marché des viandes et des produits carnés avec le Lycée Robespierre de Lens du 10/05/21 au 31/08/24
- le marché papèterie avec le Lycée Béhal de LENS
- le marché des produits d'entretien courant avec le Lycée Woillez de MONTREUIL/MER pour 2022 et 2023
- le marché des produits spécifiques cuisine avec le Lycée Woillez de MONTREUIL/MER pour 2020, 2021 et 2022
- le marché des piles et des lampes (ampoules, néons...) avec le Lycée FAIDHERBE de Lille du 01/04/21 au 31/03/22
- le marché gaz avec coordonnateur du groupement le Département du Pas-de-Calais pour 2022
- le marché gaz porté par la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et du Nord, les SDIS du 01/01/23 au 31/12/2026
- le marché électricité porté par la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et du Nord, les SDIS du 01/01/22 au 31/12/2026

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :

19

Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

[ ] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Judo club Bruaysien :

Une convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERE et le Judo Club Bruaysien, association représentée par Monsieur Gilles BORUTA, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Assurer l'animation pédagogique, éducative et sportive de la section sportive judo

Durée : année scolaire 2021/2022

Disposition financière : Prise en charge financière par le lycée de la licence FFJDA et le passeport sportif proposé au prix coûtant aux élèves de la section sportive judo non licenciés en club.

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Cirqu'en Cavale :

Une convention d'intervention stage – atelier entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et l'association le « Cirqu'en Cavale » est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Ateliers de pratique artistique Arts du Cirque avec création de numéros en vue d'une représentation pour la classe seconde « Tremplin »

Durée : Année scolaire 2021/2022

Disposition financière : 15 séances x 2H + la représentation soit 1 860€ net de charge + 20€ pour l'adhésion à Cirqu'en Cavale

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

<u>Objet : Contrats et conventions à incidence financière</u>
<u>Numéro d'enregistrement : 63</u>
<u>Année scolaire : 2020-2021</u>

<p>Par délibération du conseil d'administration du 24/11/2020 acte n° 46 Le chef d'établissement procède à la signature <input type="checkbox"/> du contrat <input checked="" type="checkbox"/> de la convention Objet du contrat ou de la convention : Mécatronique-Robotique :</p> <p>Une convention de partenariat entre le Lycée et l'Université d'ARTOIS représentée par Monsieur Pasquale MAAMMONE, et plus particulièrement sa composante, l'IUT de Béthune, représenté par Monsieur Daniel AMMEUX est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Objet de la convention : Partenariat dans le cadre de la formation conduisant à la licence professionnelle : Mécatronique-Robotique-Parcours Automatismes et Informatique Industrielle Durée : 2 ans à compter du 01/09/2021 Disposition financière : 1€/étudiant/heure de formation au bénéfice du lycée avec un plafond de 1 000€</p> <p><b>Vu</b> Contrats - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54 - le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Conventions - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54 Pièce(s) jointe(s) <input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non    Nombre: 1</p>
---

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 78

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Escale des lettres :

Une convention de partenariat culturel entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et le « Centre littéraire Escale des lettres », représenté par Monsieur PASZKOWIAK, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Intervention de l'auteure Eliette Abécassis. Rencontre avec des élèves : lecture, présentation des ouvrages, échanges

Durée : Année scolaire 2021/2022. Intervention prévue en mai 2022

Disposition financière : 720€ TTC

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dons de denrées alimentaires

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 93  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2021  
Réuni le : 28/06/2021  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don de denrées alimentaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dons de denrées alimentaires

La convention de dons de denrées alimentaires entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et une association d'aide alimentaire habilitée en application de l'article L. 266-2 du code de l'action sociale et des familles (ex : Resto du cœur, Secours populaire, Croix Rouge, Emmaüs, Banques alimentaires...) est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Encadrer les conditions dans lesquelles l'opérateur de restauration collective (le lycée) cède à l'association, à titre gratuit, des denrées alimentaires.

Durée : Convention conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature et renouvelable par période d'un an par tacite reconduction

Disposition financière : 0€ TTC. Cession de denrées alimentaires à titre gratuit

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 02/07/2021 14:15:33

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SDIS

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 87  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2021  
Réuni le : 28/06/2021  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la mise à disposition du parking sous-terrain du lycée**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SDIS :

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, représenté par Monsieur Alain DELANNOY, Président du Conseil d'Administration est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise à disposition du parking sous-terrain du lycée pour l'entraînement, la formation, la réalisation de manœuvres ou l'évaluation des sapeurs-pompiers du corps départemental et notamment des unités spécialisées.

Durée : 1 an renouvelable 2 fois pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite d'une durée totale de 3 ans

Disposition financière : Gratuité

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 88

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration  
du 24/11/2020  
acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Dick Laurent :

La convention entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et l'association « Dick Laurent », représentée par Monsieur Quentin OTTEVAERE, Président est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Série d'interventions autour du court métrage en lycée, option cinéma

Durée : Année scolaire 2021/2022

Disposition financière : 8 interventions de 3H selon le devis détaillé N°210606, soit un coût total de 1 648€TTC

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration  
du 24/11/2020  
acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Forfait mobile RED :

Le contrat de téléphonie entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et RED by SFR est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Forfait mobile RED (pour le portable d'astreinte du lycée)

Durée : à compte de mai 2021 - Durée indéterminée sans engagement

Disposition financière : 5€TTC/mois + 10€ carte SIM

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 92

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Eiffage :

Le contrat de maintenance des installations de sécurité incendie entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et EIFFAGE est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Maintenance des installations de sécurité incendie

Durée : à compter du 01/09/2021 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans jusqu'au 31/08/2025

Disposition financière : 12 780€ HT soit 15 336€ TTC – Aucune révision de prix sur la durée totale du contrat soit 4ans.

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration  
du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Maintenance des colonnes sèches

Le contrat de maintenance des colonnes sèches entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et SAPIAN est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Vérification annuelle des 3 colonnes sèches

Durée : à compter du 01/09/2021 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans jusqu'au 31/08/2025

Disposition financière : 584€ HT soit 700.80€ TTC – Aucune révision de prix sur la durée totale du contrat soit 4ans.

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 89

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Maintenance des adoucisseurs et disconnecteurs

Le contrat de maintenance des adoucisseurs et disconnecteurs entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et HYDRA LS est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Assurer la maintenance des installations de traitement d'eau par l'entretien courant préventif

Durée : à compter du 01/09/2021 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans jusqu'au 31/08/2025

Disposition financière : 985€ HT soit 1 182€ TTC – Aucune révision de prix sur la durée totale du contrat soit 4ans.

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

O620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 91

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Maintenance des défibrillateurs :

Le contrat de maintenance des défibrillateurs entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et FN CARDIO COURSE est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Assurer la maintenance des 3 défibrillateurs du lycée

Durée : à compter du 01/01/2022 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans jusqu'au 31/12/2025

Disposition financière : 345€ HT soit 414€ TTC – Aucune révision de prix sur la durée totale du contrat soit 4ans.

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 79

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :8,25 Quotité de travail :équivalent Tplein Mission confiée :Assistant Education

Rémunération :SMIC Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n°46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom CARDON Ophélie

A compter du 01/10/2021

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le C.d'ets à signer les conventions et contrats de travail (renouvellement) qui se présenteront à compter de la prochaine rentrée scolaire, pour les personnes en contrats(PEC) CF PJ

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

**Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

**Emplois d'avenir professeur**

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 67

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n°46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom DUQUESNE Julie

A compter du 12/11/2021

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le C.d'ets à signer les conventions et contrats de travail (renouvellement) qui se présenteront à compter de la prochaine rentrée scolaire, pour les personnes en contrats(PEC) CF pj

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

**Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

**Emplois d'avenir professeur**

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 70

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n°46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom NOYELLE Vanessa

A compter du 01/10/2021

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le C.d'ets à signer les conventions et contrats de travail (renouvellement) qui se présenteront à compter de la prochaine rentrée scolaire, pour les personnes en contrats(PEC) CF PJ

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

**Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

**Emplois d'avenir professeur**

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 81  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2021  
Réuni le : 28/06/2021  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à septembre à décembre 2021 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Sorties et voyages :

La programmation des projets pédagogiques, des sorties et voyages pour la période de septembre à décembre 2021, le plan de financement comportant les participations financières des familles, la part établissement et autres subventions ou dons ainsi que l'autorisation du Chef d'établissement de signer tout contrat ou convention relatif à ces sorties, voyages ou projets pédagogiques sont portés à l'approbation des membres du Conseil d'Administration (cf. tableau joint en annexe).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 82

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 5-6

Budget d'origine :

Budget primitif :  [X]

Budget annexe :  [ ]

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui     [ ] Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Dotation Globalisée :

Au titre de la dotation globalisée 2021, une attribution de crédits à hauteur de 7 678€ a été octroyée à l'établissement. Le calcul de cette dotation s'appuie sur des données objectives telles que les effectifs d'élèves et un montant moyen par élève selon le type d'établissement. Ces données sont ensuite corrigées en tenant compte des consommations annuelles moyennes et des reliquats déclarés au 31/12 de l'année N-1.

Cette répartition fera l'objet d'une décision budgétaire modificatrice de type 33 : « Ressources non spécifiques ».

La proposition de répartition de la dotation globalisée 2021 suivante :

-Droits de reprographie : 2 673€

-Frais de stage en entreprise : 5 005€

-Actions pédagogiques liées au projet d'établissement : 0€

est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration ainsi que le maintien des reliquats 2020 à hauteur de 2 209.08€ pour les frais de stage.

En résumé, l'établissement disposera donc au titre de la dotation globalisée pour l'année 2021 de :

-Droits de reprographie : 2 673€

-Frais de stage en entreprise : 5 005€ + 2 209.08€ = 7 214.08€

-Actions pédagogiques liées au projet d'établissement : 0€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :

19

Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 77

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le fond social

La notification de crédits 2021 pour le fonds social s'élève à 10 000€. Celle-ci doit être répartie entre le fonds Social Lycéen et le Fonds Social des Cantines. Cette dernière fait l'objet d'une décision budgétaire modificatrice de type 3 soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

La proposition de ventilation est la suivante :

- 6 000€ pour le Fonds Social des Cantines
- 4 000€ pour le Fonds Social Lycéen

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

O620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dons de legs

En vue de l'élaboration du budget 2022, l'accord des membres du Conseil d'Administration pour percevoir des dons ou/et legs réalisés par les diverses associations du Lycée CARNOT ou réalisés par d'autres organismes publics ou/et privés au bénéfice de l'établissement est demandé.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

O620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

EuroLens :

L'adhésion à Euralens, Maison syndicale des mineurs, en tant que membre sympathisant est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Coût pour l'année 2021: 50 €TTC/an

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation utilisation véhicule personnel

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 76

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'utilisation véhicule personnel**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

utilisation véhicule personnel :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement, ses Adjoints, les Chefs de Travaux et la Gestionnaire à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels liés à leurs fonctions respectives et à percevoir le remboursement de leur frais de déplacement sur présentation des justificatifs (ordre de mission, convocation aux réunions, tickets de parking...). Le site INTERNET Michelin sera utilisé comme référence pour le calcul kilométrique des trajets ; calcul au plus court en terme de kilométrage : de ville à ville et au moins onéreux.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 02/07/2021 14:14:21

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 75

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les divers tarifs 2022 suivants :

-Photocopies : 0.10 €

-Forfait reprographie post-bac : 30 €

-Carnet de correspondance : 1.50€

-Carte/badge élève : 3.70€

-Carte/badge commensaux : 6.30€

-Plafond de remboursement des frais d'hébergement : 2 fois le tarif du ticket élève en cours moins le prix du ticket repas par élève

-Caution badge d'accès au garage à cycle : 6.30€

-Dégradation volontaire : coût réel de la réparation ou du remplacement selon la procédure engagée déterminé par l'établissement au moment de la vente

-Location de salle par journée : 10 €

-Lot de préservatifs : 1 €

-Caution clé ascenseur : 10 €

-Caution pour prêt de clés à des sociétés extérieures dans la cadre notamment de travaux au sein de l'établissement : 200€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Protocole et modification du barème des fonds sociaux

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 80

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le protocole et modification du barème des fonds sociaux**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Suite à l'instruction par la Commission Fonds Social du 21/06/21 dans le cadre de la diminution non négligeable de la subvention des fonds sociaux , le protocole et le nouveau barème suivant d'attribution des fonds sociaux sont portés à l'approbation des membres du CA ( voir le document en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 13

Contre : 3

Abstentions : 3

Blancs : 0

Nuls : 0

### BAREME DU FONDS SOCIAL CANTINE

Le montant des aides fonds social varie en fonction du quotient familial journalier :

- ❖ Quotient inférieur à 13 € (*au lieu de 14€*) : Prix du repas à 1 € (pour information aide de 2.61 € au vu du tarif actuel 2021)
- ❖ Quotient compris entre 13 € et 16 € (*au lieu de entre 14 et 20€*): prix du repas à 2 € (pour information aide de 1.61 € au vu du tarif actuel 2021)

De manière exceptionnelle, la commission a vocation à apprécier les situations en limite de barème pour octroyer un taux plus favorable.

### BAREME DU FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les élèves ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Cette aide est exceptionnelle. Elle ne peut être accordée que sur dossier évalué par l'Assistante Sociale et décision du Chef d'établissement. Le montant de l'aide est arrêté par le Chef d'établissement.

Exemple d'aides :

- Les frais d'internat ou de demi-pension,
- Les frais de transports scolaires,
- Les frais médicaux,
- L'achat de vêtement de travail lié à la formation suivie,
- L'achat de matériels professionnels ou de sport,
- L'achat individuel de fournitures scolaires...

Cette liste des dépenses de scolarité et de vie scolaire n'est pas limitative.

Ce barème s'appliquera à partir du 01/09/2021 pour les nouvelles demandes déposées pour l'année scolaire 2021-2022 et les années suivantes.

Il s'appliquera à compter du 01/10/2021 pour les anciennes demandes prises en charge sur l'année scolaire 2020-2021 pour lesquelles l'aide est accordée jusqu'au 30/09 de l'année scolaire N+1 (soit jusqu'au 30/09/21) et qui réaliseront un nouveau dossier pour 2021/2022.

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Obtention d'Office 365

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 85  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2021  
Réuni le : 28/06/2021  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la mise à disposition d'office 365**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La demande de mise à disposition d'Office 365 par le Conseil Régional Hauts-de-France (création des comptes utilisateurs et attribution des licences Office 365 prioritairement pour les élèves et enseignants) est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 02/07/2021 14:15:01

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise en place d'une vidéo-protection périmétrique

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 84  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2021  
Réuni le : 28/06/2021  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le projet d'implantation de caméras avec stockeur d'images**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vidéo-protection périmétrique :

Le projet d'implantation de caméras avec stockeur d'images concernant la mise en place d'une vidéo-protection périmétrique de filtrage du LPO Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIERE est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.. (Cf. plan joint)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	13
Contre :	3
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 02/07/2021 14:14:56

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Vidéo-protection intérieure

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 83  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2021  
Réuni le : 28/06/2021  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la vidéo-protection intérieure**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La vidéo-protection intérieure du LPO Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIERE est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	9
Contre :	7
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier  
Prénom : Frederic  
Signé le: 02/07/2021 14:14:53

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de signature de l'Agent Comptable

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 86

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2021

Réuni le : 28/06/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la délégation suivante :**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Délégation de signature :

L'attestation de délégation de signature de l'Agent Comptable au Fondé de Pouvoir, Monsieur Thomas VERROUST, pour l'ensemble du groupement comptable est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 02/07/2021 14:15:04